

effectue beaucoup la culture de la crevette, a adopté une *Aquaculture Act* (loi sur l'aquaculture) afin de réglementer l'industrie. Ces lignes directrices et ces lois peuvent aussi créer des possibilités pour l'expertise canadienne considérable qui existe dans le domaine des évaluations des incidences environnementales.

7. SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

On trouvera dans la liste ci-après des renseignements techniques sur l'industrie indienne de l'aquaculture ainsi que le nom des publications techniques, des sites Web et des foires commerciales pertinents. Ces renseignements sont complétés par une liste d'adresses utiles d'entités publiques indiennes et des plus importantes sociétés dans l'industrie. Les documents clés, actuellement disponibles auprès de la Direction de l'Asie du Sud, MAECI (tél. : 613-996-5903), sont les actes de la conférence Indaqua 95 et le répertoire de l'aquaculture (Directory of Aquaculture) de la MPEDA. Les personnes-ressources principales dans le pays sont le commissaire au développement des pêches du gouvernement central (Central Government's Fisheries Development Commissioner) ainsi que M. Sakthivel, de la Aquaculture Foundation of India. Ce dernier groupe, créé par l'industrie, peut fournir des profils détaillés de sociétés de production (comme on le voit plus loin) et aider à entrer en communication avec l'industrie indienne de l'aquaculture.

Modèles représentatifs des petites et des grandes entreprises d'élevage de crevettes ainsi que de leurs besoins.		
Nom de la société	Visakha Aqua Farms (P) Ltd.	NCC Blue Water Products Ltd.
Superficie cultivée	80 hectares	100 hectares
Espèce cultivée	P. monodon	P. monodon
Investissement effectué	150 millions de roupies (6 millions de dollars CAN)	entre 150 et 180 millions de roupies (entre 6 et 7 millions de dollars CAN)
Principaux éléments du projet	Écloserie, quai, canal d'alimentation principal, siphon et ferme	Écloserie, ferme de grossissement, usine de transformation avec entrepôt frigorifique et fabrique de glace
Date du début des activités	26 août 1995 (1 ^{re} culture)	Mars 1993
Nombre de récoltes effectuées	Une	Quatre
Production moyenne/hectare	2,5 tonnes	5 tonnes